

Besançon, le 21 juillet 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE : LE DEMARCHAGE TELEPHONIQUE : PARLONS-EN !

Le 11 août 2026, le démarchage téléphonique sera strictement interdit sans consentement préalable explicite.

Représentant les familles et les consommateurs, l'Udaf du Doubs et Familles Rurales – Fédération du Doubs resteront vigilantes sur la mise en application de la loi. L'enquête flash menée auprès des Doubiens le prouve.

Dans le cadre de son programme ZOOM Famille, Udaf du Doubs et Familles Rurales - Fédération du Doubs interrogent les habitants sur des problématiques familiales. Entre le 18 mai et le 18 juin 2026, 257 personnes ont répondu à l'enquête menée sur le démarchage téléphonique.

Les principaux enseignements :

- La moitié des répondants sont démarchés par téléphone pour des offres commerciales 3 à 4 fois par jour.
- 3 répondants sur 4 expriment de l'agacement, aucun n'exprime de sentiment positif.
- Les dispositifs de protection existants, tel que Bloctel sont perçus comme peu efficaces.

Voter la loi ne suffit pas. Il faut l'appliquer. Karima Rochdi, Présidente de l'Udaf du Doubs et Frédérique Gentner-Marmier, Présidente de Familles Rurales exigent :

- **Une tolérance zéro dès le jour J**, avec un déploiement immédiat de contrôles stricts par les services de l'État pour sanctionner sévèrement le moindre appel non consenti.
- **Une interdiction totale et sans failles des faux consentements** : la DGCCRF (Répression des fraudes) devra surveiller de très près les méthodes de collecte de données en ligne qui tenteraient de contourner l'esprit de la loi et de s'immiscer à nouveau chez les particuliers.
- **Le lancement d'une campagne massive d'information pour que les citoyens**, notamment les plus âgés et vulnérables, **s'approprient leurs nouveaux droits**

« Nous saluons l'arrivée de la loi du 30 juin 2025 qui va enfin inverser la donne en interdisant strictement tout démarchage sans consentement préalable explicite. Mais nous devons rester vigilants pour assurer la tranquillité et la sécurité des familles. »